

ATTESTATION DE PARUTION

Editions de Média d'Informations Régionales
Siège social : 1, rue Jules Guesde - 91130 RIS-ORANGIS
Administratif - Commercial : 01 69 36 57 69
Annonces Légales : 01 69 36 57 10

Journal : LE REPUBLICAIN
Parutions : 06/10/2022, 27/10/2022
Référence n°L021831

RIS ORANGIS, le 29 septembre 2022

COMMUNE DE CERNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du maire n°2022/11/123-2.2 du 22 septembre 2022, une enquête publique est ouverte du **lundi 24 octobre 2022 au samedi 26 novembre 2022** sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation d'un projet de construction de 25 logements locatifs sociaux et de 315 m² d'habitat inclusif.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, y compris l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France, le compte rendu de l'évaluation conjointe des personnes publiques associées, les avis des autorités compétentes et des personnes publiques associées et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la mairie, 8 rue Degommier aux horaires habituels d'ouverture au public ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Cerny par courrier postal ou par voie électronique (enquete publique2022@cerny.fr)

Par décision N°MRAe DKIF-2022-035 du 07/04/2022 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France soumet le projet à évaluation environnementale.

Par une décision du 7 septembre 2022 du Tribunal administratif de Versailles, M. Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public en mairie de Cerny le : lundi 24 octobre de 13h30 à 18h, mardi 8 novembre de 13h30 à 18h, samedi 19 novembre de 9h à 12h et le samedi 26 novembre de 9h à 12h

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours de ces permanences. Elles seront également accessibles au fur et à mesure de leur mise à disposition sur le site internet de la ville www.cerny.fr

Au terme de l'enquête, le conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation du projet sus-décrié

Le rapport du commissaire-enquêteur, réalisé conformément aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du code de l'environnement, et ses conclusions seront consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune www.cerny.fr

Le Maire
Marie-Claire CHAMBARET

E-MIR - Le Républicain
Annonces Officielles
BP 7091002 EVRY Cedex
RCS Cerny 811 967 330
Tél.: 01 69 36 57 10 - Fax: 01 69 36 57 20

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE00001533 (Réf.) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Edition : Le Parisien
- Date de parution : 03 octobre 2022
- Département : 91 Essonne
- Rubrique : Enquête Publique
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le jeudi 29 septembre 2022

LES ECHOS LE PARISIEN ANNONCES
10, boulevard de Duguesclin - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
SAS au capital de 150 000 €
RCS Paris 538 256 545
TVA FR 56 709 209 116
Code NAF : 7320Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Les conditions générales de vente sont disponibles et consultables sur notre site <https://www.lesechos.com/conditions-generales>. Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à utiliser des données personnelles figurant dans le journal imprimé.

**Les Echos
Le Parisien**
ANNONCES

COMMUNE DE CERNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du maire n°2022 / II / 123 - 2.2 du 22 septembre 2022, une enquête publique est ouverte du lundi 24 octobre 2022 au samedi 26 novembre 2022 sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation d'un projet de construction de 25 logements locatifs sociaux et de 315 m² d'habitat inclusif.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, y compris l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France, le compte rendu de l'évaluation conjointe des personnes publiques associées, les avis des autorités compétentes et des personnes publiques associées et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la mairie, 8 rue Degommier aux horaires habituels d'ouverture au public ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Cerny par courrier postal ou par voie électronique (enquetepublique2022@cerny.fr).

Par décision N° MRAe-DKIF-2022-035 du 07/04/2022, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France a autorisé le projet à évaluation environnementale.

Par une décision du 7 septembre 2022 du Tribunal administratif de Versailles, Monsieur Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra le public en mairie de Cerny le : lundi 24 octobre de 13h30 à 18h, mardi 8 novembre de 13h30 à 18h, samedi 19 novembre de 9h à 12h et le samedi 26 novembre de 9h à 12h.

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours de ces permanences. Elles seront également accessibles.

Les conditions générales de vente sont disponibles et consultables sur notre site <https://www.lesechos.com/conditions-generales>. Les Echos Le Parisien Annonces est habilité à utiliser des données personnelles figurant dans le journal imprimé.

**Les Echos
Le Parisien**
ANNONCES

Le Parisien LUNDI 24 OCTOBRE 2022 N° 24309

Enquête publique

COMMUNE DE CERNY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du maire n°2022 / II / 123 - 2.2 du 22 septembre 2022, une enquête publique est ouverte du lundi 24 octobre 2022 au samedi 26 novembre 2022 sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation d'un projet de construction de 25 logements locatifs sociaux et de 315 m² d'habitat inclusif.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, y compris l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France, le compte rendu de l'évaluation conjointe des personnes publiques associées, les avis des autorités compétentes et des personnes publiques associées et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la mairie, 8 rue Degommier aux horaires habituels d'ouverture au public ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Cerny par courrier postal ou par voie électronique (enquetepublique2022@cerny.fr).

Par décision N°MRAe DKIF-2022-035 du 07/04/2022, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France soumet le projet à évaluation environnementale.

Par une décision du 7 septembre 2022 du Tribunal administratif de Versailles, Monsieur Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il recevra le public en mairie de Cerny le : lundi 24 octobre de 13h30 à 18h, mardi 8 novembre de 13h30 à 18h, samedi 19 novembre de 9h à 12h et le samedi 26 novembre de 9h à 12h.

Chacun pourra venir présenter ses observations au cours de ces permanences. Elles seront également accessibles, au fur et à mesure de leur mise à disposition, sur le site internet de la ville www.cerny.fr.

Au terme de l'enquête, le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'approbation du projet sus-décrié.

Le rapport du commissaire-enquêteur, réalisé conformément aux dispositions des articles L.123-15 et R.123-19 du code de l'environnement, et ses conclusions seront consultables en mairie aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune www.cerny.fr.

Le Maire, Marie-Claire CHAMBARET

